

## Intervention de Pierre-Alain Muet à l'Assemblée nationale

Séance du mardi 21 décembre 2010

### Projet de loi de finances rectificative pour 2010

*Discussion du texte de la commission mixte paritaire*

#### Discussion générale

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du texte de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2010 (n° 3063).

...

**M. Pierre-Alain Muet.** Je remercie à mon tour le président de la commission et le rapporteur général qui ont beaucoup contribué à la qualité de nos débats.

Le texte issu de la commission mixte paritaire comporte bien sûr des points positifs et d'autres qui ne le sont pas.

Parmi les premiers, je mentionnerai la « proratisation » du seuil à partir duquel on peut bénéficier du statut d'auto-entrepreneur. Comme le rappelle le rapporteur général, la commission a adopté cette disposition à l'unanimité. L'Assemblée aussi, et j'y suis d'autant plus sensible que l'unanimité, alors, c'était ma voix. (*Sourires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Autre sujet de satisfaction : la position de l'Assemblée a prévalu au sein de la commission mixte paritaire en ce qui concerne le versement transport, dont le seuil maximal a été porté à 0,85 % des salaires alors qu'il est aujourd'hui de 0,55 %. Tous les élus des agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants souhaitaient que cette décision fût prise. Elle l'a été grâce à la sagesse de la CMP qui a ajouté que ce versement devait financer des transports en sites propres.

En revanche, pour ce qui est de la situation des départements, force est de reconnaître que les 150 millions d'euros du plan prévu par le présent texte, ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux : comme le montre l'Association des départements de France, le déficit des départements dû à des décisions de l'État concernant les grandes allocations ne s'élève pas à 150 millions mais à 5,4 milliards d'euros ; c'est dire si nous sommes loin du compte.

Puisqu'il s'agit du dernier collectif budgétaire de 2010, je souhaite justement revenir sur l'année écoulée.

Monsieur le ministre, quand vous évoquez le projet de loi de finances pour 2011, vous parlez d'un texte historique. Or le mot « historique » peut déjà qualifier la réalité de 2010. Ainsi, le déficit des administrations publiques s'élève à environ 150 milliards d'euros. Vous mettez en avant la crise économique que la Cour des comptes n'estime pourtant responsable que d'un tiers du déficit. Il reste donc 100 milliards d'euros, abstraction faite des effets de la crise, soit un déficit historique de nos comptes publics.

On note une situation similaire quant à la dette. Mme Lagarde précisait que 210 milliards d'euros

avaient été empruntés en 2010, à savoir plus d'un demi-milliard par jour ! Voilà aussi, malheureusement, un chiffre historique. En dix ans, de juin 2002 à juin 2012, la majorité aura doublé la dette de la France qui sera passée de moins de 900 milliards à plus de 1 800 milliards d'euros.

**M. Patrick Lemasle.** Encore bravo !

**M. Pierre-Alain Muet.** Là encore, quand on pense que les intérêts de cette dette – 55 milliards d'euros qui vont malheureusement croître – représentent l'équivalent du deuxième budget de l'État, et qu'ils approcheront peut-être même le premier budget, on se dit que si cette situation est certes historique, elle est surtout catastrophique.

Ensuite, le taux de chômage des jeunes entre quinze et vingt-cinq ans s'élève à 24 %, taux encore jamais atteint. Pour cela aussi vous invoquez la crise, mais d'autres pays l'ont connue. Ainsi l'Allemagne, dont le taux de chômage global, en 2008, était identique au nôtre, et qui a baissé depuis alors qu'il a augmenté en France ; divergence plus importante encore pour le seul chômage des jeunes qui ne dépasse pas 8 % outre-Rhin !

Le déficit du commerce extérieur aura sans doute lui aussi battu un record cette année : il approcherait le chiffre de 50 milliards d'euros. Il faut se souvenir que, de 1997 à 2002 voire 2003, la France bénéficiait d'un excédent extérieur de 20 à 30 milliards d'euros. Cet excédent s'est transformé en déficit à partir de 2004 et il n'a cessé de se creuser. La situation actuelle est des plus préoccupantes et la crise, en l'occurrence, n'y est pour rien puisque d'autres pays ont un excédent considérable, comme l'Allemagne, et puisque l'ensemble de la zone euro est en excédent. Cela démontre que notre compétitivité s'est dégradée depuis cinq ou six ans.

On constate que ni le projet de loi de finances pour 2011 ni le présent collectif budgétaire ne répondent aux défis de la dette, des déficits, de l'emploi ou de la compétitivité. On peut malheureusement caractériser la situation économique actuelle ainsi : explosion des déficits, explosion de la dette et explosion du chômage. Or, j'y insiste, rien dans le collectif budgétaire ne change la trajectoire suivie depuis plusieurs années ; c'est pourquoi le groupe SRC votera contre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

## Explications de vote

...

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le groupe SRC.

**M. Pierre-Alain Muet.** J'ai rappelé, dans la discussion générale, tout ce qui, dans ce collectif budgétaire, aurait dû être traité et a été oublié. Or ce collectif clôt l'année 2010. Et celle-ci est caractérisée par un déficit historique : même si l'on ne tient pas compte des effets de la crise et que l'on réduit le déficit de 150 à 100 milliards, nous n'avons jamais connu une telle situation. C'est un endettement considérable, car la dette a augmenté de 210 milliards. Elle aura doublé en dix ans. Avec 210 milliards cette année, c'est plus d'un demi-milliard tous les jours !

Cette situation est caractérisée par une explosion du chômage, avec un taux de chômage des jeunes de 24 %, ce que nous n'avons jamais connu jusqu'à présent dans notre pays. Je le répète, ce n'est pas la crise qui explique notre situation. D'autres pays ont subi les effets de la crise, l'Allemagne notamment, mais ont réussi à faire baisser leur taux de chômage. En Allemagne, le taux de chômage des jeunes n'est que de 8 %.

Il y a aussi, comme l'a évoqué Jean-Pierre Brard, une explosion des inégalités. Nous connaissons une situation totalement aberrante puisque les plus grandes entreprises, qui réalisent des profits considérables, ne paient pas l'impôt sur les sociétés. Les inégalités résident aussi, bien sûr, dans l'imposition sur le revenu, puisque les dix plus hauts revenus arrivent à s'exonérer en partie du barème de l'imposition sur le revenu et sont loin d'être soumis à la tranche de 40 %. Mais c'est vrai aussi pour les entreprises du CAC 40 qui paient non pas 33 %, mais 8 % en moyenne de l'impôt sur les sociétés.

Lorsque nous avons débattu du projet de loi de finances, puis du projet de loi de finances rectificative nous n'avons eu de cesse de faire des propositions pour rendre notre fiscalité plus juste et plus efficace. Le Conseil des prélèvements obligatoires a évoqué, dans un remarquable rapport, toutes les réformes qui pouvaient contribuer à la réduction du déficit. Vous avez balayé ces propositions d'un revers de main. Nos amendements auraient permis de réaliser entre 8 et 10 milliards d'économies. Vous nous avez répondu que nous verrions cela plus tard, lorsque nous examinerons la réforme de l'imposition du patrimoine. Je considère, pour ma part, qu'il y a urgence à conduire une autre politique, laquelle est contraire à celle que traduisent le projet de loi de finances et le projet de loi de finances rectificative. Le groupe socialiste votera évidemment contre ce projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

*Vote sur l'ensemble*

**M. le président.** Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire modifié par les amendements qui viennent d'être adoptés.

*(L'ensemble du projet de loi est adopté.)*